

CONSEIL MUNICIPAL DE PITRES

REUNION DU 17 JUILLET 2013

L'an deux mil treize et le 17 juillet à 20 heures 30

Sous la présidence de Jean CARRE, Maire

Présents : Dominique HEBERT, Chantale PICARD, Christophe PETIT, Adjoints, Gianni LEFEBVRE, Jacques HUE,

Absents excusés : Rachida BORDEAUX, Pierric DOS SANTOS, Isabelle VIALARD, Laurent FICOT

Absente excusée représentée : Aïcha EL AMRANI par Chantale PICARD

Absents non excusés : Alain MARCADE, José ROUSSELIN, Rouquiyata OUMAR

Secrétaire de séance : Christophe PETIT

Le 03 juillet 2013, à 20 heures 30 minutes, le Conseil Municipal a été réuni au lieu ordinaire de ses séances, suite à la convocation adressée par Monsieur le Maire le 24 juin 2013.

Les membres présents n'étant pas en nombre suffisant pour délibérer valablement, la séance a été levée et renvoyée au MERCREDI 17 JUILLET 2013 à 20 heures 30.

Le compte rendu de la réunion du 13 mai 2013 est adopté à l'unanimité.

Monsieur le Maire donne lecture d'un courrier de Monsieur Guy RICHARD signifiant sa démission de son poste d'adjoint et de conseiller municipal. Monsieur le Maire indique que ce courrier sera transmis pour approbation à Monsieur le Préfet de l'EURE. Monsieur le Maire n'a aucune explication concernant cette décision.

INSTITUTIONS ET VIE POLITIQUE - INTERCOMMUNALITE - ADMINISTRATION GENERALE

Composition du Conseil Communautaire à compter de mars 2014

Répartition des sièges par commune

La réforme des collectivités territoriales a posé de nouvelles règles de répartition des sièges entre communes membres d'une communauté d'agglomération qui s'appliqueront à compter du prochain renouvellement général des conseils municipaux. Le nombre de délégués et leur répartition par commune sont déterminés en fonction des chiffres de la population municipale applicable au 1^{er} janvier 2013. Pour la Communauté d'Agglomération Seine-Eure, le nombre de sièges total serait de 70. La loi du 20 décembre 2012 permet aux communes, dans le cadre d'un accord local, d'augmenter au maximum de 25 % le nombre de sièges qui serait attribué. Par conséquent, pour la CASE, un accord local permettrait d'obtenir 10 sièges supplémentaires soit un total de 80 sièges. La proposition de répartition soumise par la CASE prévoit d'accorder un siège supplémentaire aux communes dont la population est comprise entre 1 574 et 1 156 habitants, soit d'Acquigny à Poses, et nous étions d'accord avec cette proposition. Malgré un accord préalable en bureau, Pont de l'Arche demande un 4^{ème} siège, ce qui se fait au détriment de Poses. Afin de ne pas perdre les 10 sièges supplémentaires attribués dans le cadre de l'accord local, Monsieur le Maire propose que le Conseil Municipal opte pour l'attribution d'un poste supplémentaire à Pont de l'Arche qui bénéficierait alors de 4 sièges. Le Conseil Municipal accepte cette répartition des 10 sièges supplémentaires : 1 siège supplémentaire pour Pont de l'Arche et 1 siège supplémentaire pour les communes dont la population est comprise entre 1 574 et 1 189 habitants, soit d'Acquigny à Criquebeuf sur Seine. Monsieur le Maire précise que la commune aura 2 sièges et ne pourra pas en obtenir davantage. Les grandes villes seront plus représentées mais l'élection des délégués se faisant désormais sur les mêmes bulletins de vote que pour les élections municipales, des délégués des listes opposées siégeront donc à la CASE.

CREATION D'UN « EMPLOI D'AVENIR »

Monsieur le Maire précise que l'État a mis en place les contrats « Emploi d'Avenir » qui permettent aux collectivités territoriales d'embaucher des jeunes de 16 à 25 ans pour une durée maximale de 3 ans. En contrepartie, l'État s'engage à verser à l'employeur une aide à hauteur de 75 % du Smic. Le Conseil Municipal accepte la création d'un « Emploi d'Avenir » à compter du 08 juillet 2013 et autorise Monsieur le Maire à recruter.

VERSEMENT D'UNE SUBVENTION A L'ASSOCIATION « PHOENIX »

Monsieur le Maire indique au Conseil Municipal que lors du vote du Budget Primitif 2013, aucune subvention n'avait été accordée à l'association « PHEONIX » car les documents fournis à la commission n'étaient pas complets. Depuis, Madame HEBERT a revu le président de cette association qui a remis les documents manquants. Le Conseil Municipal accepte le versement à l'Association « PHOENIX » d'une subvention d'un montant de 300 €.

VERSEMENT D'UNE SUBVENTION A L'ASSOCIATION « CAP FOOTBALL »

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal de la participation d'une équipe du CAP FOOTBALL à un tournoi à RIEUX en Bretagne. Pour aider cette association, Monsieur le Maire propose de leur accorder une subvention supplémentaire de 500 €. Le Conseil Municipal accepte le versement à l'Association « CAP FOOTBALL » d'une subvention d'un montant de 500 €.

VIREMENT DE CREDITS - DM N° 2

Monsieur le Maire expose au Conseil Municipal que les chiffres indiqués à certains chapitres du Budget Primitif de l'exercice 2013 étant erronés, il est nécessaire de modifier le Budget Primitif du lotissement des Aubépines en fonctionnement, article 023 (virement à la section d'investissement) en dépenses et article 7015 (vente de terrains aménagés) en recettes pour la somme de 5 799,80 € et en investissement, article 001 (déficit d'investissement reporté) en dépenses et article 021(virement de la section d'investissement) en recettes pour la même somme. Le Conseil Municipal accepte.

VIREMENT DE CREDITS - DM N° 3

Monsieur le Maire expose au Conseil Municipal que les crédits prévus à certains chapitres du Budget de l'exercice 2013 étant insuffisants, il est nécessaire de voter des virements de crédits. Cela concerne, en dépenses de fonctionnement, l'article 022 (dépenses imprévues) en diminution de crédits pour la somme de 1 037 € et les articles 6281 (concours divers) et 6574 (subvention associations) en augmentation de crédits pour la même somme. En dépenses d'investissement, les articles 2188 (autre matériel), 2151 (réseaux de voirie) 21318 (autres bâtiments publics) en augmentation de crédits pour la somme de 28 547 € et l'article 020 (dépenses imprévues) en diminution de crédits pour la même somme. Le Conseil Municipal accepte. Madame HEBERT précise que la réfection des sols de la crèche sera effectuée au mois d'août.

ACCEPTATION D'UN REMBOURSEMENT DE AXA ASSURANCES

Monsieur le Maire demande aux conseillers d'accepter trois chèques de AXA ASSURANCES en remboursement de sinistres divers (bris de vitres et détérioration clôture écoles) soit la somme totale de 1 957,72 €

REHABILITATION DU GROUPE SCOLAIRE JACQUES PREVERT - ATTRIBUTION DES MARCHES DE TRAVAUX

Monsieur le Maire indique que des informations complémentaires ont été demandées concernant les devis reçus, suite à l'appel d'offres, pour les travaux de réhabilitation du groupe scolaire rue de la Geôle. N'ayant encore rien reçu, la décision pour l'attribution des marchés de travaux est reportée en septembre 2013.

PRESTATIONS SOCIALES ACCORDEES AU PERSONNEL COMMUNAL

Monsieur le Maire indique que des prestations sociales sont accordées pour les enfants du personnel communal pour les vacances (colonie ou centre aéré) et pour les voyages scolaires ou séjours linguistiques. La dernière délibération datant de 2006, Monsieur le Maire demande l'autorisation de l'actualiser afin de pouvoir appliquer les tarifs en vigueur en 2013. Le Conseil Municipal accepte.

REPLACEMENT DES FEUX TRICOLORES - DEMANDE DE SUBVENTION AU TITRE DE LA DOTATION D' ACTIONS PARLEMENTAIRES

Monsieur le Maire signale qu'une demande de subvention a été faite au Conseil Général pour le remplacement des feux tricolores au titre des amendes de police. L'Agence Routière nous a fait savoir que désormais, le produit des amendes de police était reversé à la CASE. Une demande de fonds de concours leur a donc été adressée. Monsieur le Maire indique que des devis ont déjà été demandés et que vu l'urgence, les travaux seront commandés au plus tôt. Afin de minimiser le coût de ces travaux, Monsieur le Maire propose de transmettre à Monsieur LONCLE une demande de subvention au titre de la Dotation d'Actions Parlementaires. Le Conseil Municipal accepte la réalisation des travaux et autorise Monsieur le Maire à effectuer les demandes de subvention.

PRESENTATION D'UN DEVIS POUR L'ACHAT DE KIT DEFIBRILATEUR

Monsieur le Maire présente un devis de la société DIEGO pour la fourniture de kits défibrillateurs. En priorité, il semble important d'équiper la salle des fêtes, le gymnase et les écoles, à voir ensuite pour la mairie et la voiture du policier municipal. Ce devis sera étudié lors de l'établissement du budget supplémentaire.

CIMETIERE - PRESENTATION D'UN DEVIS POUR L'AMENAGEMENT DU JARDIN DU SOUVENIR ET LA POSE DE COLUMBARIUMS

Monsieur le Maire présente un devis de la société MEAZZA pour l'aménagement d'un jardin du souvenir et la pose de columbariums. Monsieur le Maire rappelle que la législation oblige les communes à mettre en place un jardin du souvenir et signale que les cavurnes actuellement en place ne sont plus très nombreuses et que nous ne pourrions plus, très rapidement, faire face à la demande. Ce devis sera étudié en septembre lors de l'établissement du budget supplémentaire.

LA POSTE - NOUVEAUX HORAIRES D'OUVERTURE DU BUREAU

Monsieur le Maire donne lecture d'un courrier de la Poste concernant de nouveaux aménagements d'ouverture du bureau. Les lundi, mardi et mercredi, le bureau sera ouvert le matin de 9 heures à 12 heures. Le jeudi, ouverture de 9 heures à 12 heures et de 14 heures à 17 heures. Le vendredi, ouverture de 9 heures à 11 heures 45 et de 14 heures à 17 heures 15. Le samedi, ouverture de 9 heures à 12 heures. Madame HEBERT demande s'il est possible d'avoir un distributeur de billet, ce qui permettrait aux personnes ayant leur compte à la Poste de retirer de l'argent même quand le bureau est fermé. Monsieur le Maire rencontre le Délégué Départemental de la Poste prochainement, il lui posera la question.

LOTISSEMENT DES AUBEPINES - REVISION DU PRIX DE VENTE DES TERRAINS ?

Monsieur le Maire signale que Madame ALLAIRE de EAD, qui gère le dossier du lotissement des Aubépines, lui a soumis l'hypothèse de réduire le prix des terrains pour faciliter leur vente. Monsieur le Maire pense que cela est peut-être un peu trop tôt, la commercialisation des parcelles de terrain ayant commencé il y a un an seulement. 8 parcelles sur 19 sont vendues ou en cours d'acquisition. Les conseillers sont d'accord avec Monsieur le Maire pour maintenir le prix de vente initial et ne pas créer d'inégalités entre les familles ayant déjà acquis un terrain, de même surface et disposition, et celles qui l'auraient à un prix inférieur.

DIVERS

➔ **CASE - PROPOSITION PRIX DE RACHAT DES PARCELLES DE TERRAIN POUR LA CREATION DE LA ZONE D'ACTIVITE** : Monsieur le Maire fait part de l'offre de la CASE pour les parcelles de terrain nécessaires à la création d'une zone d'activités. Le prix proposé est de 4 € le m² pour une superficie de 29 032 m². Ce prix correspond à l'estimation des Domaines. Monsieur le Maire précise que ce n'est pas le prix qu'il souhaitait, car certains achetés par la commune plus chers, et propose de répondre à la CASE en leur demandant 4,40 € le m², le prix des Domaines pouvant être majoré au maximum de 10 %. Le Conseil Municipal accepte ce prix de 4,40 € le m².

➔ **AMENAGEMENT DES RYTHMES SCOLAIRES** : Monsieur le Maire donne la parole à Madame HEBERT. Pour la mise en place de cette réforme, l'État va verser la somme de 50 € par enfant, seulement la première année de fonctionnement. La CAF verserait également la somme de 53 € par enfant pour 3 heures d'activités périscolaire. Une réunion avec la CAF et les 2 Rives doit avoir lieu le 18 juillet. Madame HEBERT pense que le barème qui sera certainement pris en compte pour les parents sera celui de la CAF, soit de 0,30 € à 1,31 € le prix de l'heure. La liste des activités proposées n'est pas encore complètement définie. Madame HEBERT signale que le restaurant scolaire sera également ouvert le mercredi et que cela va générer un surcoût

d'environ 40 000 € par an. Une commission qui comprendra le directeur de l'école, Madame PICARD, pour le CCAS, Madame HEBERT, pour la Mairie, un parent d'élèves et un membre de l'Espace des 2 Rives va être mise en place pour étudier les dossiers des parents qui ne pourront pas faire face financièrement aux frais engendrés par la mise en place de la réforme. Madame HEBERT regrette que les parents n'aient pas davantage répondu au sondage fait à ce sujet en juin.

➔ **LITIGE AMENAGEMENT URBAIN : ACCEPTATION DE DEUX CHEQUES DE VIAFRANCE :** Monsieur le Maire rappelle que la société ECRE, la DDTM (Direction Départementale des Territoires et de la Mer) ainsi que la société VIAFRANCE avaient signées le protocole d'accord transactionnel se rapportant au litige des travaux de pavage de l'aménagement urbain. La société VIAFRANCE nous fait parvenir deux chèques d'un montant respectif de 12 773,80 € et 1 201,87 € correspondant à leur quote-part définie dans le protocole d'accord transactionnel. Le Conseil Municipal accepte les deux chèques de 12 773,80 € et 1 201,87 €.

➔ **RENOUVELLEMENT DE LA CONVENTION AVEC L'ASSOCIATION « LE CHEMIN DU HALAGE » :** Monsieur le Maire rappelle que par délibération du 10 décembre 2009, le Conseil Municipal l'avait autorisé à signer une convention avec l'Association « Le Chemin du Halage » pour la période 2010/2012. Une demande de renouvellement est présentée par l'association pour la période 2013/2015. Monsieur le Maire signale que les prestations fournies par le « Chemin du Halage » sont satisfaisantes et permettent aux employés communaux de ne pas avoir à gérer l'entretien de certains terrains de la commune. Il propose donc de renouveler ce partenariat pour la période 2013/2015. Le coût annuel de la prestation de l'Association « Le Chemin du Halage » s'élève à 5 000 €. Le Conseil Municipal accepte la convention et autorise Monsieur le Maire à la signer.

➔ **ECOLE - MOTION CONTRE LA SUPPRESSION DE DEUX POSTES D'ASSISTANTES D'EDUCATION ET DEUX EVS (EMPLOI VIE SCOLAIRE) :** Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que lors du Conseil d'École du 25 juin dernier, Monsieur PUJERVIE, Directeur du Groupe Scolaire Jacques Prévert a indiqué que les deux postes d'Assistants d'Éducation et les deux postes d'EVS (Emploi Vie Scolaire) seraient supprimés à la rentrée 2013. Ces personnes intervenaient principalement auprès des élèves en aide individuelle, en animation de petits ateliers de manipulation et de bibliothèque sous la responsabilité des enseignants. Elles effectuaient également quelques tâches administratives. La suppression de ces quatre postes correspond à la disparition de plusieurs milliers d'heures annuelles pour l'accompagnement des enfants en difficulté. Il est dommage de constater que l'école, située en zone d'éducation et sur un territoire bénéficiant d'un PRE (Programme de Réussite Éducative) très actif, se voit supprimer du personnel dont il est prouvé la complémentarité et l'efficacité dans les actions du projet d'école et dans la réussite de ses objectifs, principalement pour la maîtrise de la langue et la prévention de l'illettrisme. Le Conseil Municipal apporte son soutien à l'équipe enseignante du Groupe Scolaire Jacques Prévert et demande le rétablissement de ces postes pour la rentrée 2013.

➔ **CONTOURNEMENT EST DE ROUEN : PROPOSITION DE COURRIER COMMUN POUR DEMANDE DE RENDEZ-VOUS A MONSIEUR LE PRESIDENT DU CONSEIL REGIONAL :** Monsieur le Maire fait part d'un mail de Monsieur Alain ROUSSEL, Maire des AUTHIEUX SUR LE PORT ST OUEN, qui propose la création d'une association de maires pour l'opposition au projet préférentiel de contournement Est de Rouen. Un courrier, signé par 17 maires, avait été adressé en janvier 2013 à Monsieur le Président du Conseil Régional et est resté sans réponse. Une demande de rendez-vous va donc être faite et une délégation des 17 maires signataires s'y rendra. Monsieur le Maire signale que lors d'une réunion au Pôle Métropolitain, Monsieur SANCHEZ, Président de la CREA a indiqué que le projet de ligne TGV Paris-Normandie et le contournement Est de Rouen étaient, pour l'État, prioritaires.

Monsieur le Maire a été informé de la fermeture de BONNA-SABLA.

➔ **PRÊT TABLES ET BANCS : DEMANDE D'UN CHEQUE DE CAUTION :** Monsieur le Maire signale que la commune met gratuitement à disposition des habitants de la commune des tables et des bancs. Afin de préserver le matériel et de sensibiliser les emprunteurs au respect du matériel prêté, Monsieur le Maire propose d'accepter le prêt de ce matériel contre le dépôt d'un chèque de caution de 200 €. Après retour des tables et des bancs et contrôle de leur bon état, le chèque serait rendu. Le Conseil Municipal accepte.

➔ **SIEGE : COMPTE RENDU DU COMITE SYNDICAL DU 1^{er} JUIN 2013 :** Monsieur le Maire fait le résumé du compte rendu du Comité Syndical du SIEGE du 1^{er} juin dernier.

→ Remerciements du JUDO CLUB DE PITRES, DE LA GYMNASTIQUE VOLONTAIRE et du SECOURS CATHOLIQUE pour le versement de la subvention 2013.

→ Remerciements des familles de Madame Madeleine AVELINE, Monsieur Marcel LANNOY et Madame Denise MOISSON pour les condoléances adressés lors de leur décès.

→ Monsieur le Maire signale que la société RISO lui a fait une proposition de contrat pour les copieurs de la mairie, de la bibliothèque et des écoles. Rachat du contrat actuel que l'on a avec XEROX et signature d'un nouveau qui nous engagerait pour 9 ans. Monsieur le Maire pense que 9 ans d'engagement c'est beaucoup trop long et estime que l'on devrait conserver le contrat actuel jusqu'à la fin. Les conseillers sont de son avis. Il n'y aura donc pas de changement.

TOUR DE TABLE

➤ Monsieur Christophe PETIT indique qu'il va se rendre avec un employé des services techniques au bar « Le Marigny » pour évaluer les travaux restant à faire à l'intérieur du local et notamment le changement des dalles du plafond. Il signale que l'installation d'Internet dans les écoles est effectuée pour l'équipe technique et qu'un test avec des ampoules Led pour les lampadaires est en cours.

➤ Madame Dominique HEBERT fait part d'un projet mis sur pied par l'équipe de la bibliothèque et qui concerne le portage de livres au domicile des personnes âgées ne pouvant se déplacer. Madame Chantale PICARD, qui s'occupe du CCAS est associée à ce projet.

PAROLE AU PUBLIC

- Monsieur CLACCIN demande ce qu'il en est pour l'alimentation électricité et Télécom au niveau du Chemin du Roi. Monsieur le Maire doit rencontrer Monsieur CHARTIER de ERDF à ce sujet.

- Madame CLACCIN fait remarquer que les terrains de la zone artisanale ne sont pas vendus assez chers. Monsieur le Maire répond que ce prix est fixé par les Domaines et qu'il ne peut le modifier en plus ou en moins que de 10 %. Monsieur le Maire rappelle que la CASE prend en charge tous les aménagements pour la création de la Zone d'Activité. Madame CLACCIN fait aussi remarquer qu'il y a peu de publicité de faite pour la vente des parcelles du lotissement et qu'il y a peu de conseillers présents à la réunion.

- Madame MARIE, représentante des parents d'élèves revient sur l'organisation du périscolaire avec la mise en place de la réforme des rythmes scolaires et sur le coût pour les parents. Madame HEBERT répond qu'elle a réunion avec la CAF et les 2 Rives le jeudi 18 juillet. Des informations seront données dès que possible.

- Madame BARRE demande des précisions concernant les urnes funéraires.

- Madame DUMONT fait quelques remarques concernant le déroulement des travaux d'effacement des réseaux rue du Taillis et des petits problèmes qu'elle a rencontrés avec l'entreprise mandatée par EDF pour les raccordements.

- Monsieur DESMARET demande des précisions au sujet de la balayeuse et de son parcours dans la commune. Monsieur le Maire précise que la balayeuse ne passe que dans les rues avec des trottoirs. Il redonne l'historique de la base trimodale et les raisons de l'abandon du fret ferroviaire.

Fin de la séance : 23 heures 30